

N°DCA-2019-022

- Membres théoriques
: 17
- Membres en
exercice : 17
- Membres présents :
11
- Pouvoir :
1
- Votants :
12

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A
L'ACQUISITION DE MATERIELS OPERATIONNELS**

Le 04 juin 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 mai 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 11 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Virginie LUCOT-AVRIL.
MM. Bastien CORITON, Michel LEJEUNE, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO.
MM. Christian DUVAL, Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant André GUEROULT, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

Madame Florence THIBAUDEAU RAINOT à Monsieur Sébastien TASSERIE.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE – représentée, Florence THIBAUDEAU RAINOT.

MM. Eric BLOND, Guillaume COUTEY, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT, le Commandant Samuel PERDRIX, le Commandant Hervé TESNIERE, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n° 2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,*
- *la délibération n° 2016-CA-45 du Conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant création d'une autorisation de programme « acquisition d'équipements et de matériels opérationnels », modifiée, la délibération n° DCA-2019-003 du Conseil d'administration du 07 février 2019 portant création du Plan Pluriannuel d'Équipement.*

*

**

Le présent rapport vise à clôturer l'autorisation de programme (AP) destinée à l'acquisition de matériels opérationnels, créée en 2016 et régulièrement ajustée depuis cette date.

Les dernières commandes passées en 2018 ont fait l'objet d'une livraison et d'un paiement dès le début de l'exercice 2019.

| Intitulé | Montant global | Crédits de paiement | |
|---|----------------|---------------------|-------------|
| | | déjà consommés | 2019 |
| Acquisition d'équipements et de matériels opérationnels | 1 772 400,72 € | 1 729 900,72 € | 42 500,00 € |
| | | | 42 454,38 € |

Il est désormais possible de clôturer l'autorisation de programme pour le montant définitif suivant :

| Intitulé | Montant | | | |
|---|----------------|----------------|---------------|--------|
| | Global | Final | Final/Initial | |
| | | | (en €) | (en %) |
| Acquisition d'équipements et de matériels non opérationnels | 1 772 400,72 € | 1 772 355,10 € | - 45,62 € | 0,00% |

Pour mémoire, les acquisitions de matériels de cette nature sont dorénavant intégrées à la nouvelle AP relative à l'acquisition de matériels d'intervention courants.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20190604-DCA-2019-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2019

Affichage : 06/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER